

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 8 juin 2020 à 16h15 par conférence téléphonique.

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
M. Yan Maisonneuve  
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général  
M. Stéphane Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Alain De Choinière, chef de cabinet  
Me Jean-François Milot, secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

---

#### **CE-2020-551-DEC      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2020-552-DEC      ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2020-553-REC      RÈGLEMENT NO 743-2 / MODIFIE LE RÈGLEMENT 743 / UTILISATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ / MODIFICATION DE L'ANNEXE E / TERRASSE SAISONNIÈRE**

15.1

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec procède actuellement au déconfinement progressif dans le cadre des mesures d'urgence sanitaires décrétées en lien avec la pandémie de la COVID -19;

ATTENDU QUE l'un des objectifs visé par le déconfinement progressif est la relance économique de plusieurs secteurs de l'économie du Québec;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) travaille de concert avec la ministre déléguée au Développement économique régionale Mme Marie-Eve Proulx afin que les élus municipaux participent activement à la relance économique du Québec et de leurs municipalités;

ATTENDU QUE l'UMQ consciente que les mesures de distanciation sociale affectent la capacité d'accueil des commerces notamment les restaurants et les bars et qu'elle travaille à l'élaboration d'une marche à suivre pour le déploiement de projets d'occupation dans le domaine public à titre de terrasse;

ATTENDU QUE l'ensemble des restaurants et des bars situés sur le territoire de la Ville de Terrebonne se doivent de respecter les mesures de distanciation sociale imposées par le gouvernement;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire faciliter la mise en place des mesures de distanciation sociale pour les restaurants et les bars sur son territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 4 juin 2020, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption du règlement numéro 743-2 modifiant le règlement numéro 743 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité en abolissant les frais pour l'obtention d'un permis pour l'aménagement d'une terrasse saisonnière prévu à l'annexe E du règlement de tarification no 743.

---

**CE-2020-554-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h20.

---

---

Président

---

Secrétaire